

était le rappel au Règlement ou la question de privilège. Le ministre me fera savoir quand j'ai raison. Lorsque j'aurai tort, je suppose qu'il n'en fera rien.

L'hon. M. Lang: Vous pouvez le présumer.

M. Horner: Je n'ai pas saisi cette dernière remarque. Ce n'est probablement pas non plus un rappel au Règlement.

M. Boulanger: Continuez. Vous êtes en bonne voie.

M. Horner: Le whip adjoint du gouvernement me conseille de poursuivre mon discours. Je suis heureux de le voir prendre les décisions à votre place, Votre Honneur.

M. Boulanger: Allez-y.

M. Horner: Encore des conseils.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de Crowfoot.

M. Horner: Merci, monsieur l'Orateur. Avec toutes ces interpellations on ne sait pas s'il faut continuer ou s'arrêter. Je tiens à signaler que le gouvernement a compris que le prix de l'orge était trop bas. Pour faire livrer l'orge aux éleveurs, il a dû augmenter le prix de 10c. le boisseau.

Le bill C-239 ne révèle pas le montant qui sera versé aux cultivateurs à la livraison. Le gouvernement révélera à la fin de la campagne agricole, le 31 juillet, le montant disponible aux termes des paiements anticipés. A mon avis, ce n'est pas d'un bien grand secours pour les agriculteurs. Je cite les paroles du ministre à ce sujet, qu'on trouve page 5491 du hansard:

Le bill a l'étude tendant à modifier la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies est un effort de plus pour rationaliser et améliorer la situation de l'industrie du grain au Canada.

Le ministre a reconnu que c'est un effort de plus pour rationaliser et améliorer l'industrie du grain au Canada. C'est un autre programme. Nous devons nous demander s'il aide vraiment. Aide-t-il le cultivateur ou le gouvernement? A mon avis, il ne fait rien pour le cultivateur. Il faut le dire très clairement au cours du débat. Jusqu'à maintenant, l'agriculteur savait quoi planter et quels conseils attendre. Il savait que s'il avait un excédent, il pourrait obtenir une avance d'un dollar le boisseau de blé, de 70c. le boisseau d'orge et 40c. le boisseau d'avoine. Que sait-il maintenant?

Cette mesure législative ne lui apprend absolument rien. Aide-t-on le cultivateur en rationalisant la production du grain sur sa ferme? Non. On aide le gouvernement, en lui permettant de se soustraire à un engagement pris il y a quelque temps. En analysant ce bill, nous constatons qu'il ne garantit pas d'avances au cultivateur. Toutefois, le taux d'intérêt sur toute avance pourra monter.

• (4.00 p.m.)

Une voix: Il montera.

M. Horner: Mon honorable ami dit qu'il montera. Il me déplaît de l'admettre, mais c'est vrai. Il y a tout à gager que, sous le gouvernement actuel, les taux d'intérêt monteront. Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) était aupa-

[M. Horner.]

ravant membre du Crédit social. A l'époque, il annonçait dans le pays qu'un taux d'intérêt de 2 p. 100 était assez élevé, que les banques n'avaient pas besoin de plus, que c'était ce qu'il en coûtait pour distribuer de l'argent. Maintenant, il fait partie d'un groupe qui augmente les taux d'intérêt. Il ne pourrait pas demeurer membre du Crédit social et préconiser des taux d'intérêt accrus. A la vérité, je ne sais pas s'il pourra demeurer beaucoup plus longtemps dans le parti libéral, compte tenu de ses idées stériles en matière de commercialisation. Il croit que s'il contrôle suffisamment l'offre, un marché s'ouvrira au produit, ce qui le dispense d'aller à la recherche de marchés. Comme un de mes honorables amis le dit, il passera probablement à l'histoire comme le roi des coupons. Sa mesure législative dépasse M. Benson et le Livre blanc, et c'est un coup de maître—il y a deux mois, je n'aurais pas cru que c'était possible.

Revenons maintenant au bill C-239 et à ce qu'il signifie vraiment pour les cultivateurs. Je le répète, le ministre chargé de la Commission du blé essaie dans cette initiative de rationaliser et d'améliorer l'industrie du grain—je cite de nouveau ses propres paroles. Il a donc publié des documents et des articles suivant lesquels nous devons un jour réduire la quantité du grain emmagasiné commercialement—il espère la réduire à 200 millions de boisseaux en 1972. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie qu'il y aura plus d'entreposage dans les fermes et moins de fonds entre les mains des cultivateurs. Nous avons fait des ventes considérables cette année. A titre de producteur, je suis fier du Canada qui a su faire de telles ventes.

Une voix: Vous venez de dire quelque chose de sensé.

M. Horner: Le castor en face tape de la queue. Nous avons fait d'excellentes ventes dont je suis fier mais les cultivateurs n'en ont pas profité. Allez dire aux cultivateurs de l'Ouest que le blé se vend bien et que nous avons exporté des millions de boisseaux le mois dernier. Ils se gratteront la tête et vous diront qu'ils n'ont pas vu beaucoup de blé quitter leurs fermes. Pourquoi s'y trouve-t-il toujours? C'est parce que le blé a quitté les entrepôts commerciaux et que l'espace libre n'a pas encore été rempli. Les éleveurs terminaux pourraient encore recevoir au moins 100 millions de boisseaux. Au summum des difficultés qui régnaient le mois dernier à Vancouver, les éleveurs n'étaient même pas à moitié pleins et les bateaux attendaient.

Pourquoi le gouvernement a-t-il volontairement laissé les éleveurs à moitié vides. Est-ce conformément au programme de rationalisation et d'amélioration de l'industrie céréalière? A cela le ministre chargé de la Commission du blé répond rapidement par l'affirmative. Même le ministre de l'Agriculture en ferait autant. Mais nous pourrions nous demander pour qui on essaie de rationaliser la situation céréalière.

L'hon. M. Lang: Pour les cultivateurs.

L'hon. M. Olson: Pour les cultivateurs. Que cela soit consigné.

M. Horner: Cette fois-ci, c'est fait. Pour les cultivateurs. C'est ce que dit le gouvernement, mais les cultivateurs désirent-ils que cette mesure augmente les taux d'intérêt? Ont-ils demandé que les taux d'intérêt appli-